

Critère Programme

Dans le respect de l'autonomie et de la responsabilité des établissements, les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement auprès des parties prenantes, internes et externes, est actualisée en conséquence.

- Ce critère fait référence aux critères du référentiel programmatique AEQES d'évaluation initiale.
- Le critère de **pertinence** analyse les liens entre les acquis d'apprentissage visés par le programme et les besoins sociétaux (actuels ou prévisibles) à satisfaire en matière de formation et d'épanouissement personnel. Il renseigne la manière dont le programme favorise l'insertion socioprofessionnelle des diplômés et/ou leur intégration dans un parcours flexible de formation.
- Le critère de **cohérence interne** évalue la cohérence indispensable entre : acquis d'apprentissage visés par le programme (profil d'enseignement), contenus mis en œuvre, dispositifs et activités d'apprentissage, agencement global du programme d'études [...], temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés, acquis d'apprentissage évalués, critères et modalités d'évaluation de ces acquis.
- Le critère d'**efficacité** porte sur le degré de réalisation des objectifs du programme compte tenu des ressources mises en œuvre [...]. Sont pris en compte : parcours étudiant, caractéristiques des diplômés, aide à la réussite, affectation des ressources, pratiques pédagogiques et modalités organisationnelles. Le critère d'**équité** porte sur les dispositifs mis en place afin d'offrir aux étudiants [...] la possibilité d'acquérir, d'actualiser et de développer les acquis d'apprentissage visés et des compétences professionnelles nécessaires (employabilité et épanouissement personnel, citoyenneté active et dialogue interculturel).
- Ce critère programme prend en compte la **mise en œuvre du plan d'action** initial élaboré par l'entité/l'établissement à la suite de son autoévaluation et des recommandations formulées. Dans le respect de l'autonomie et de la responsabilité des établissements, il envisage dans quelle mesure et de quelle manière les actions planifiées ont été réalisées, en tenant compte des éventuelles actualisations/évolutions du plan et des éléments de contexte. De par la nature formative de l'évaluation continue, il met en lumière les progrès accomplis et identifie les freins à l'atteinte des objectifs visés par l'entité/l'établissement. Ce critère rend compte de l'actualité du programme/cluster et cible en particulier ses évolutions.
- Les informations à propos du programme/cluster sont actualisées et communiquées aux parties prenantes internes et externes.

Critère Qualité

L'entité/l'établissement s'est engagé dans une démarche qualité au service de l'amélioration continue de son programme/cluster. Sa démarche témoigne de choix motivés, notamment en regard des évaluations internes et externes. Elle est adaptée à ses objectifs, sa culture qualité et son contexte. Elle est explicite, s'appuie sur des processus, procédures et des outils identifiés dont un plan d'action et intègre la participation des parties prenantes, internes et externes à l'entité/l'établissement.

- Ce critère envisage de quelle manière et dans quelle mesure l'entité/l'établissement **s'engage explicitement** dans une démarche qualité au service de l'amélioration continue de son programme/cluster.
- **Démarche qualité** : l'expression « démarche qualité » fait référence à un ensemble cohérent de cadres (culture, valeurs, politique, règlement, ...) et de modes de fonctionnement (processus, procédures, outils, plan d'action, ...) que l'établissement/l'entité a défini et met en œuvre dans le but de gérer la qualité de ses activités (ici d'enseignement) et de soutenir leur amélioration continue.
- **L'adaptation à l'objectif visé (*fitness for purpose*)** : chaque établissement d'enseignement supérieur définit, dans une perspective adaptée aux objectifs visés (*fit for purpose*), à quel(s) niveau(x) de son organisation et selon quelles modalités cette démarche pérenne se déploie. Dans le respect de l'autonomie et de la responsabilité des établissements, elle prend en compte les évaluations internes et externes.
- Le cas échéant, l'entité/l'établissement fera référence aux documents de l'évaluation institutionnelle réalisée pour se centrer sur l'articulation/déclinaison au niveau de son programme/cluster. La démarche est **réalisée de manière périodique, systématique, approfondie, participative et validée**. Elle contribue à une réflexivité constructive sur le programme/cluster et permet la prise de décisions appropriées et raisonnées visant l'amélioration continue. Elle soutient la mise en œuvre des actions et l'atteinte des objectifs que l'entité/l'établissement s'est fixé et a formalisés au moyen d'un **plan d'action actualisé, priorisé et étayé d'indicateurs de suivi**.
- **Participation des parties prenantes** : la démarche qualité mise en œuvre s'appuie sur l'implication des parties prenantes, internes et externes, en particulier au niveau de l'élaboration et la révision des programmes.